

## **Compte rendu de la réunion hebdomadaire du gouvernement**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni ce mardi 1<sup>er</sup> décembre dans sa formation collégiale. Sous la présidence de Philippe GOMES, il a adopté deux projets de délibération du congrès et 27 arrêtés.

Le gouvernement a également accordé 1 visa de long séjour, 1 titre de séjour et 27 autorisations de travail dont 16 concernant les projets miniers.

### **Projet de délibération du congrès**

#### **1° - PROJET DE DELIBERATION PORTANT APPLICATION DE LA TAXE DE SOUTIEN AUX PRODUCTIONS AGRICOLES ( TSPA ) ET DE LA TAXE CONJONCTURELLE POUR LA PROTECTION DE LA PRODUCTION LOCALE ( TCPPL ) POUR L'ANNEE 2010**

Le projet de délibération adopté par le gouvernement a pour objet de définir la liste des produits soumis à la TSPA et à la TCPPL pour l'année 2010. Il importe de noter que, suite aux travaux de la commission du commerce extérieur, un toilettage d'un certain nombre de positions tarifaires a été effectué conduisant à la suppression de certaines taxes dans les secteurs suivants :

- les secteurs des magrets de canard, des jaunes d'œufs séchés, du coprah, de la vanille, du chocolat et du bois. La suppression de la TSPA ou de la TCPPL est ainsi proposée sur une vingtaine de tarifs douaniers ( taux de taxation de 4 % à 32 % ).
- Le secteur des moules vivantes, fraîches et réfrigérées sous réserve du respect d'un certain nombre de conditions fixées par les services compétents.

Certaines mesures se traduisent en revanche la hausse de certains taux. C'est le cas du secteur des pneumatiques rechapés, le taux de la TCPPL passant de 17 % à 25 %. Cette augmentation modérée du taux de TCPPL est motivée par la volonté d'encourager le rechapage local et de limiter les importations de pneumatiques rechapés qui gonflent directement le volume des déchets à recycler.

**2° - PROJET DE DELIBERATION ACCORDANT LA GARANTIE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE A  
DEUX CONTRATS DE PRETS « PHARE » PASSES PAR LA SIC NC  
AVEC LA CDC ET HABILITANT LE PRESIDENT DU GOUVERNEMENT A SIGNER LES ACTES DE  
GARANTIE CORRESPONDANTS**

Ce projet concerne le financement de l'opération « UNC 500 » qui vise à doter l'université de la Nouvelle-Calédonie d'un campus de **500 lits supplémentaires**. A titre informatif, l'université compte actuellement **66 lits** pour une demande qui était de **367 pour la rentrée 2008**.

Le financement de l'opération est assuré par :

- Deux emprunts « PHARE » ( 1943 MF ) auprès de la CDC ;
- La défiscalisation Girardin ( 912 MF ) ;
- Des subventions ( 1013 MF ).

|                                  |
|----------------------------------|
| <b>Formation professionnelle</b> |
|----------------------------------|

Le gouvernement a agréé plusieurs actions de formation professionnelle continue pour 9 organismes ou sociétés. Ces actions sont susceptibles de concerner un **effectif global de stagiaires s'élevant à 771 pour un montant total de 491 380 287 F cfp**.

La Nouvelle-Calédonie va financer à hauteur de **26 189 587 F cfp** les actions de formation dispensées par le **GNFA Pacific (Groupement National pour la Formation Automobile Pacific)**. Ce groupement est le seul à proposer des formations qualifiantes en mécanique automobile. Pour 2010, le GNFA propose quatre sessions de formation destinées à un public de salariés.

Le gouvernement va financer à hauteur de **30 504 000 F cfp** sept actions de formation dispensées par le **GSMA (Groupement du Service Militaire Adapté)** La Nouvelle-Calédonie n'intervient en termes de financement que pour ce qui concerne les charges de fonctionnement.

Toujours dans le cadre de ces actions de formation, le gouvernement va financer les programmes 2010-2011 de l'**ETFPA (Etablissement Territorial de Formation Professionnel pour Adultes)** pour un montant estimé à **293 669 363 de F cfp**.

Le gouvernement va également cofinancer avec la province Sud (**37 560 540 F cfp**) les formations dispensées par le **centre de formation de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)**. Ces actions de formation 2010 concernent l'accompagnement touristique et l'animation sportive.

A hauteur de **3 897 193 F cfp**, le gouvernement va financer une action de formation **du centre de formation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)**. Il s'agit d'une session de conducteur de transport en commun pour **un effectif de 14 stagiaires**.

En matière de tourisme, le gouvernement et la province Nord vont cofinancer pour un montant total de **12 316 230 F cfp** les actions de formation du **GIE Tourisme province Nord**. Il s'agit d'une formation « agent de tourisme » qui suivront 12 stagiaires.

Pour la première fois, l'organisme de formation **Banian Ingénierie Et Formation (BIEF)** propose une action de tuyauteur industriel. Cette action concernera en priorité les demandeurs

d'emploi ( effectif maximum de 10 ). Elle sera financée par le gouvernement à hauteur de **15 720 800 F CFP**.

Le gouvernement va financer (**37 029 940 F CFP**) les actions de formation dispensées par **l'AFPEC (Association de Formation Professionnelle de l'Ecole Catholique)**. Depuis quelques années, cette association propose une offre de formation très diversifiée sachant pouvoir s'appuyer en cela sur les structures de la DDEC.

En matière de formation, les **APPNC (Ateliers de pédagogie personnalisée de Nouvelle-Calédonie)** apportent un appui individualisé aux personnes en matière de remise à niveaux. Pour 2010, ces actions bénéficieront du soutien de la Nouvelle-Calédonie à hauteur de **40 950 749 F cfp**.

## Fiscalité, budget et subventions

- L'opération « **Micro-portable étudiant** » (MIPE ) a rencontré, depuis son lancement en 2005, un vif intérêt puisque ce sont **quelques 4 600 demandes qui ont été reçues dans les services représentant quelques 100 millions de F cfp d'exonération de droits et taxes**. Cet intérêt va croissant puisque, **sur la seule année 2009, ce sont quelques 762 demandes qui étaient déposées dont 440 pour les étudiants de l'université**. Parallèlement, le nombre de distributeurs partenaires passaient de 5 à 10 sur la même période.  
Pour l'année 2010, il est proposé d'amplifier le dispositif avec les mesures suivantes :
  - **Ouverture du MIPE aux apprentis : quelques 1 000 nouveaux bénéficiaires** peuvent être concernés ;
  - **Ouverture du MIPE à l'ensemble des micro-ordinateurs portables vendus au public** ( contre 4 par distributeur précédemment ) ;
  - **Réduction globalisée de 30 % sur le prix TTC ;**
  - **Baisse du taux de crédits des banques de 4,90 % à 4,75 % ;**
  - **Reconduction de l'aide de 50 000 F cfp au MIPE pour 40 étudiants boursiers.**
- Le gouvernement a approuvé la DM1 du budget 2009 de l'académie des langues kanak. Cette DM1, d'un montant de 16 020 900 F CFP, porte le budget de l'établissement 124 970 900 F cfp en dépenses.
- Le gouvernement a approuvé la DM3 du conservatoire de musique. Cette DM3, d'un montant de 7 500 868 F cfp, porte le budget de l'établissement à 744 469 178 F cfp en dépenses.
- Le 1<sup>er</sup> octobre dernier, le conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) a adopté différentes mesures concernant les tarifs postaux. Ces mesures ont été adoptées par le gouvernement. Il s'agit de modifier les tarifs de location des boites postales et de créer une gamme de produits décorés de thèmes philatéliques calédoniens.
- Le gouvernement a attribué par arrêté une subvention au **Centre Hospitalier Spécialisé (CHS) Albert Bousquet**. Cette subvention d'un montant de **5 851 600 F cfp** va permettre de financer des postes de référent médico-social et du psychologue intervenant dans les associations du dispositif **des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale**.

- **Une subvention de 14 805 000 F CFP a été attribuée à l'association Imag'in Production.** Cette subvention va permettre la réalisation et la diffusion de 60 épisodes de la série calédonienne « Chez Nadette ».
- Le gouvernement a attribué une subvention de **300 000 F CFP** à l'association **Kanéka de Kaméré (KNKMR)** pour mener à bien le projet d'enregistrement d'un CD avec les jeunes du quartier.

## Agriculture

Le gouvernement a arrêté ce matin des dispositions complémentaires à mettre en œuvre pour l'éradication de la babésiose bovine en Nouvelle-Calédonie.

En effet, dans la cadre de la surveillance spécifique mise en place pour l'éradication de la babésiose bovine, quatre résultats positifs ont été détectés dans une exploitation. Cette contamination à partir de bétail sauvage a conduit le gouvernement à placer, par principe de précaution, toutes les exploitations limitrophes en zone de séquestration. Pour limiter les risques, il est ainsi mis en place :

- un anneau de surveillance périfocal constitué par des exploitations d'élevage où les bovins sont parfaitement identifiés, suivis sérologiquement et dont les mouvements sont sous contrôle
- un dispositif d'évaluation du statut des bovins ensauvagés par action de régulation renforcée et leur éradication si nécessaire en zone foncière non aménagée.

Il a été demandé au membre du gouvernement chargé de l'agriculture une vigilance particulière compte tenu de l'incidence de l'épidémie.

## Nominations et désignations

- Le gouvernement, par arrêté, a procédé au renouvellement du conseil d'administration de l'IFAP (Institut pour la Formation à l'Administration Publique). Ce conseil est formé de 15 membres, nommés pour un mandat de trois ans. Son président est le membre du gouvernement chargé d'animer le secteur de la fonction publique.
- Le gouvernement a désigné ce matin un nouveau membre au comité consultatif de l'environnement. A la demande de l'association UFC-Que choisir, Monsieur Michel DAVAREND est remplacé par madame Françoise KERJOUAN. On peut rappeler que la mission principale de ce comité consultatif est de se charger de tout sujet ou tout projet ayant trait à l'environnement et au développement durable.
- Le gouvernement a également procédé à une modification au sein du conseil d'administration du CHS Albert Bousquet. A la demande du conseil de l'ordre des médecins, le docteur Paul BEJEAN est nommé comme titulaire pour succéder au docteur serge CHAUBET.
- Par arrêté, le gouvernement a procédé ce matin à la nomination du directeur adjoint des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et rurales (DAVAR). C'est monsieur Michel FALCO, ingénieur détaché du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, qui a été nommé à ce poste.

- Le gouvernement a également nommé le chef du service de la sécurité de l'aviation civile à la Direction de l'aviation civile et son adjointe. Monsieur Jean-Paul MUGNIER a été nommé au poste de chef de service, son adjointe est Mademoiselle Sandra SALMON.
- Lors de sa réunion, le gouvernement a nommé Monsieur Yves BREANT, directeur de la DITTT par intérim et Madame Josette CHAILLOU-DIDELOT, chef du service des transports terrestres de la DITTT par intérim.

## Travail et réglementation

Le gouvernement a autorisé la société « As de Trèfle » à faire effectuer à son personnel un horaire de travail pouvant atteindre 59 heures par semaine. Cette dérogation temporaire en matière de durée hebdomadaire de travail s'appliquera à la rentrée scolaire du 15 au 27 février 2010.

De même, le gouvernement a autorisé la société Transfield Services Worleyparsons, sous-traitant de Vale Inco Nouvelle-Calédonie, à faire effectuer à leurs salariés locaux des horaires de travail pouvant atteindre une durée maximale absolue de 60 heures par semaine. Cette dérogation s'applique aux entreprises intervenant sur le chantier de construction de l'usine du Sud.

Le gouvernement a octroyé un agrément pour la profession d'entrepreneur de transport ou d'activités nautiques à caractère touristique. Il s'agit de l'école de voile VMG+.

## Transport aérien

Le gouvernement a examiné ce matin un rapport sur la situation financière d'Air Calédonie, le document pointant différents éléments comme causes du déficit de la compagnie. On citera ainsi l'augmentation des coûts d'exploitation face à des tarifs de vente figés, la prise en charge par la compagnie elle-même des tarifs préférentiels au profit des ressortissants des îles, le modèle de subventionnement par les collectivités provinciales, la politique commerciale de la compagnie avec l'affrètement d'un ATR 72 auprès d'Air Tahiti ainsi que les limites des infrastructures aéroportuaires.

Le besoin de financement global de la compagnie est estimé à 600 millions, quelques 300 millions de trésorerie étant nécessaires pour passer les premiers mois de l'année. Il est proposé que les différentes collectivités actionnaires apportent cette trésorerie au prorata de leur participation au capital, soit 159 570 KF pour la Nouvelle-Calédonie, 79 800 KF pour la province des îles Loyauté, 44 670 KF pour la province Nord et 15 960 KF pour la province Sud.

Les modalités de transformation de cette avance de trésorerie en avance en compte courant d'actionnaire éventuellement capitalisable seront intégrées dans un plan d'amélioration de la compétitivité et un contrat d'objectifs dont les grands axes sont notamment :

- Arrêt de l'affrètement de l'appareil d'Air Tahiti ;
- Maîtrise des coûts internes de la société au regard en particulier de l'évolution de la masse salariale ;
- Définition avec les collectivités d'une méthode de subventionnement fondée sur la réalité des coûts et permettant aux collectivités d'avoir une visibilité sur leur financement ;
- Mise en place d'un mix tarifaire ;

- Discussions avec les collectivités provinciales pour définir des méthodes de compensation des réductions tarifaires.

## Divers

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a procédé à l'examen des dossiers de ressortissants étrangers. Un visa long séjour, un titre de séjour, 16 autorisations de travail concernant des projets miniers et 11 autorisations de travail ont été délivrées.

**Le gouvernement a également pris connaissance de l'état des négociations concernant les pompiers de Tontouta et de Magenta. Compte tenu des évolutions statutaires proposées, le gouvernement a noté avec satisfaction la levée du préavis de grève par les pompiers de Magenta. Il a par conséquent demandé d'engager la procédure d'adoption de ce statut avant la fin de l'année conformément aux engagements pris.**

**En revanche, il regrette l'attitude des pompiers de Tontouta qui, s'ils adhèrent aux propositions statutaires, sollicitent une rétroactivité juridiquement impossible à engager sur l'exercice 2008.**